



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch
MAIRIE DE CHAVANNES-SUR-L'ÉTANG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2014

Compte rendu affiché le 02.05.2014.

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Étang s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Chavannes-sur-l'Étang, après convocation légale en date du dix-sept avril deux mil quatorze, sous la présidence de M. Vincent GASSMANN, Maire.

Conseillers présents : MM et Mmes CLAUDE Marie-Madeleine, THEVENOT Jean-Pierre, BOURQUARD Chantal, HERBELIN Philippe, GUIGON Xavier, ANTOINE Jean-Charles, DIEFFENBACHER Cyril, THEVENOT André et KANMACHER Michel.

Conseillers absents :

- M. MARTIN Sébastien qui donne procuration à M. GASSMANN Vincent
- M. WININGER Christian qui donne procuration à M. GUIGON Xavier
- M. BEZILLE Robert qui donne procuration à M. THEVENOT André
- M. GERBER Dominique qui donne procuration à Mme CLAUDE Marie-Madeleine
- Mme HUSSON Stéphanie.

Assiste également : Rosaria GIANGRECO, secrétaire de mairie.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures trente, dans la salle des séances à la mairie.

Mme Chantal BOURQUARD, est désignée secrétaire de séance.

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2014.

Le maire rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 11 avril 2014. Les membres en approuvent le compte-rendu, à l'unanimité.

Point 2 : Clinique vétérinaire : prix de vente du local

Le maire présente à l'assemblée un bilan des dépenses pour la construction et la réhabilitation du local commercial en clinique vétérinaire. Il rapporte aux conseillers que la promesse de vente n'a pas encore été signée. Le prix de vente proposé par la commune, compte tenu des investissements réalisés et à réaliser, ne convient pas au Docteur Sapy. Or si la commune accepte la proposition du Docteur Sapy, le montant des pertes est estimé à 127 125.26 €.

Sans promesse de vente signée, le maire propose de résilier les marchés concernant la réhabilitation du bâtiment en clinique vétérinaire

Délibération n° 2014-036

CLINIQUE VETERINAIRE : RESILIATION DES MARCHES

Considérant l'absence de garantie pour la commune sans la signature d'une promesse de vente ;

Considérant que la transformation du bâtiment en clinique vétérinaire réduit fortement les destinations possibles du bâtiment ;

Considérant l'oblitération du potentiel financier de la commune pour la réalisation de travaux d'intérêt général résultant de la réalisation des travaux de réaménagement du bâtiment en clinique vétérinaire ;

Considérant les actes de vandalisme et l'avenant de près de 30 000€ TTC qui modifient de manière conséquente la valeur de l'objet du marché ;

Le conseil municipal, à 8 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions:

- Décide la résiliation des marchés au motif de l'intérêt général.

Le maire est autorisé à signer tous documents permettant de mener à bien ce dossier.

Point 3 : Budget communal : approbation du compte de gestion 2013

Délibération n° 2014-037

Le conseil municipal, à l'unanimité, le maire s'étant retiré, approuve le compte de gestion 2013.

Point 4 : Budget annexe assainissement : approbation du compte administratif 2013, approbation du compte de gestion 2013, affectation des résultats et vote du budget primitif 2014.

Délibération n° 2014-038

BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013.

Sous la présidence de M. GUIGON Xavier, 2^{ème} adjoint, le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif du budget assainissement 2013 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	11 478.97 €
Recettes	25 713.50 €

Investissement

Dépenses	61 827.14 €
Recettes	17 792.65 €

Monsieur le maire s'étant retiré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants le compte administratif du budget assainissement 2013.

Délibération n° 2014-039

BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013.

Le conseil municipal, à l'unanimité, le Maire s'étant retiré, approuve le compte de gestion 2013 du budget assainissement.

Délibération n° 2014-040

BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013; Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 ; Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 68 278.38 € Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat à affecter	68 278.38 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution d'investissement N-1	- 61 611.14 €
DECISION D'AFFECTATION	
1. Affectation en réserve R1068 Investissement	61 611.14 €
2. Report de fonctionnement R 002	6 667.24 €

Délibération n° 2014-041

BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2014

A l'unanimité, le conseil municipal vote le budget primitif 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 41 567.24 €
- Section d'investissement : 80 017.42 €

Point 5 : Vote de la redevance assainissement

Délibération n° 2014-042

Sur proposition du maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir à 0.50 € le m³ la taxe d'assainissement pour l'année 2014.

Point 6 : Proposition de membres pour la commission communale des impôts directs

Délibération n° 2014-043

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 11 voix pour et 3 abstentions, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms suivants:

TITULAIRES

Mathieu CALLERANT
Odette HERVEAU
Daniel BARBIER
Patrick ROTH
Pascal CLAUDE
Christian JACQUET
François MARTIN
Agnès LABRELL
Laurent CLAUDE
Jean-Pierre THEVENOT
Lucien TACQUARD (Reppe)
René CLAUDE (bois)

SUPPLEANTS

Madeleine RATTI
Denis FRATTINGER
Fabrice MEYER
Didier BEZILLE
Alain QUIQUEREZ
Guy TAGLAND
Jean-Charles ANTOINE
Cyril DIEFFENBACHER
Marie-Thérèse RENOUX
Yves DELESTAN
Michel TACQUARD (Frais)
Jean-Marie GASSMANN (bois)

Point 7 : Divers et communication

Le maire informe les conseillers des points suivants :

- résultats des élections des membres du bureau de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace et notamment de l'élection de Mme Chantal BOURQUARD comme assesseur.
- Elections européennes du 25 mai 2014 : organisation du bureau de vote.
- Avis de paiement du solde du fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires.

Intervention de M. André THEVENOT qui rappelle que la précédente municipalité avait créé un partenariat avec le Club Vosgien et se chargeait de l'entretien des chemins sur le ban communal et qu'il souhaiterait savoir si cet entretien sera encore assuré par l'employé communal. Le maire répond que la question n'a pas encore étudiée.

M. André THEVENOT signale que pour intervenir sur les problèmes électriques de la station d'épuration, l'ouvrier communal doit être titulaire d'une habilitation électrique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22h00.

Le maire,
Vincent GASSMANN.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la séance du 11 avril 2014.

Point 2 : Clinique vétérinaire : prix de vente du local
Délibération n° 2014-036

Point 3 : Budget communal : approbation du compte de gestion 2013.
Délibération n° 2014-037

Point 4 : Budget annexe assainissement : approbation du compte administratif 2013, approbation du compte de gestion 2013, affectation des résultats et vote du budget primitif 2014.

Délibérations n° 2014-038, n° 2014-039, n° 2014-040, n° 2014-041

Point 5 : Vote de la redevance assainissement.

Délibération n° 2014-042

Point 6 : Proposition de membres pour la commission communale des impôts directs.

Délibération n° 2014-043

Point 7 : Divers et communication.

ANTOINE Jean-Charles	
BEZILLE Robert	Absent
BOURQUARD Chantal	
CLAUDE Marie-Madeleine	
DIEFFENBACHER Cyril	
GERBER Dominique	Absent
GUIGON Xavier	
HERBELIN Philippe	
HUSSON Stéphanie	Absente
KANMACHER Michel	
MARTIN Sébastien	Absent
THEVENOT André	
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	